

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CLUB DE SERVICE DE GARDE POUR ENFANTS DE 6 A 12 ANS DE MONCTON INC.		Date d'inspection Le 12 août 2026	
Nom de l'établissement Club 6-12 plus		Numéro de permis 366031	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 40		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	19 août 2026	
Commentaires: Lors de la vérification du dossier d'une membre du personnel, la MAQ a constaté que le certificat de premiers soins n'était pas présent au dossier. L'administratrice a informé la MAQ que l'éducatrice avait bien suivi et réussi la formation, mais qu'elle n'avait pas encore remis une copie de son certificat. Par conséquent, la MAQ n'a pas été en mesure de valider la réussite de la formation au moment de l'inspection. L'administratrice peut transmettre une copie du certificat à la MAQ par courriel afin de confirmer la conformité.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j)	17 août 2026	
Commentaires: Lors de la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté qu'un dossier ne contenait pas le formulaire de consentement signé autorisant ou non la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour la publication ou médias sociaux. L'exploitant doit s'assurer que tous les formulaires de consentement sont signés, à jour et conservés dans les dossiers des enfants			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(k)	17 août 2026	
Commentaires: Lors de la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté qu'un dossier ne contenait pas le formulaire de consentement signé autorisant ou non l'affichage de photos de leur enfant dans l'établissement pour illustrer ses apprentissages. L'exploitant doit s'assurer que tous les formulaires de consentement sont signés, à jour et conservés dans les dossiers des enfants.			

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance.

Commentaires généraux

Au cours de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :

- l'affichage des documents requis;
- les dossiers des enfants et les formulaires de consentement signés;
- les médicaments et les formulaires qui y sont associés;
- tous les éléments liés à la santé;
- le dossier d'un nouveau membre du personnel.

Au moment de l'inspection, les enfants étaient partis en sortie éducative au parc. Par conséquent, le ratio enfants-personnel n'a pas pu être observé.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant le registre de présence emporté lors des sorties au parc. Un suivi sera effectué par courriel avec l'administratrice afin de clarifier certains aspects de cette pratique.

Une deuxième discussion a eu lieu concernant les formulaires de consentement associés aux sorties dans différents parcs. L'administratrice a soulevé plusieurs questions à ce sujet. La mentore en assurance de la qualité obtiendra les renseignements nécessaires sous peu et les transmettra à l'administratrice.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 12 août 2026

Date

original signé par
Katy Richardson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"